



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTERVENTION DU DÉPARTEMENT CLIMAT-AIR- ÉNERGIE

La transition énergétique en Ile-de-France

Thibaut Badoual – Chef du département Climat-Air-Energie à la DRIEAT

Axel Benoist – Chargé de mission transition énergétique à la DRIEAT

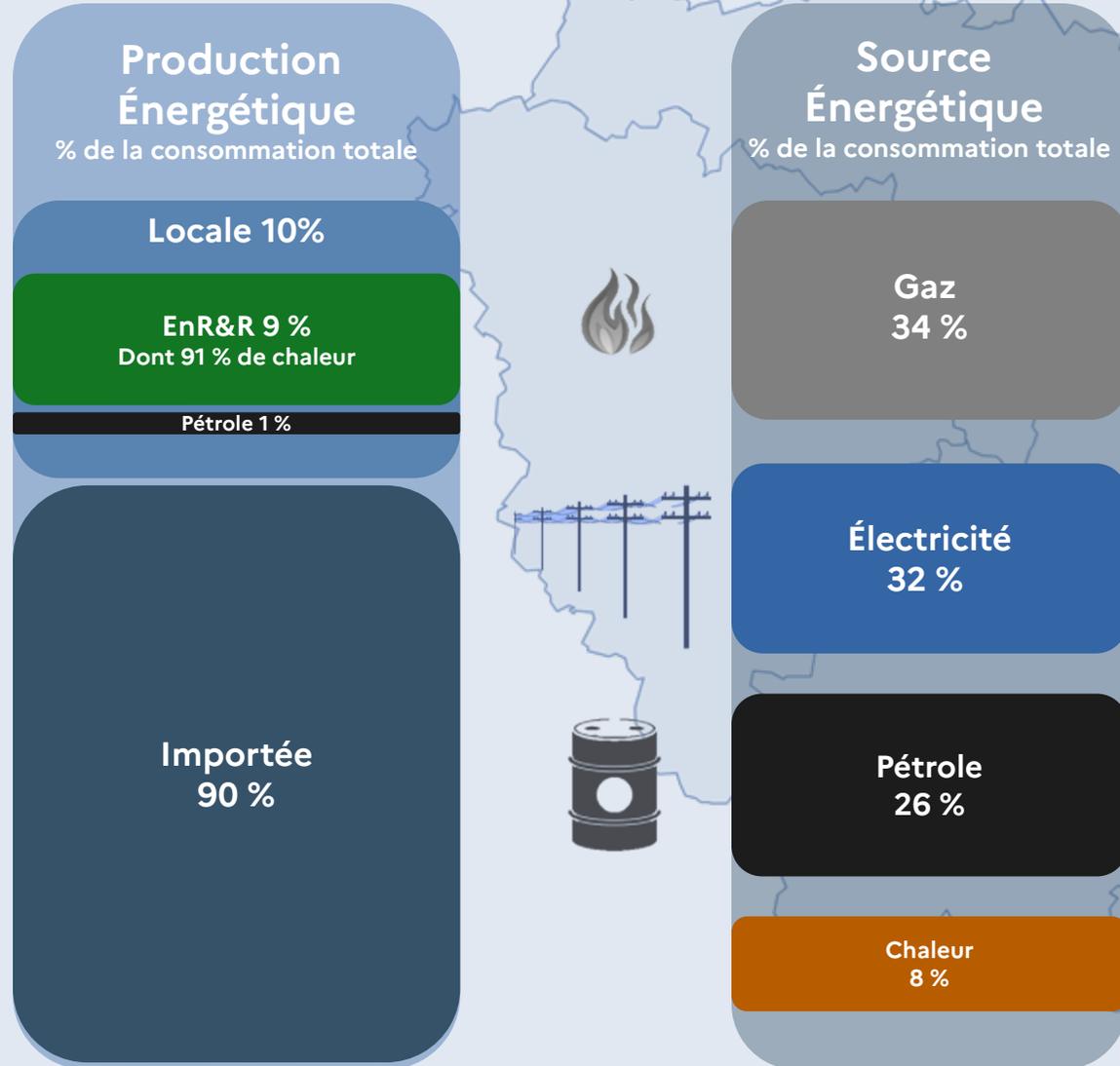


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

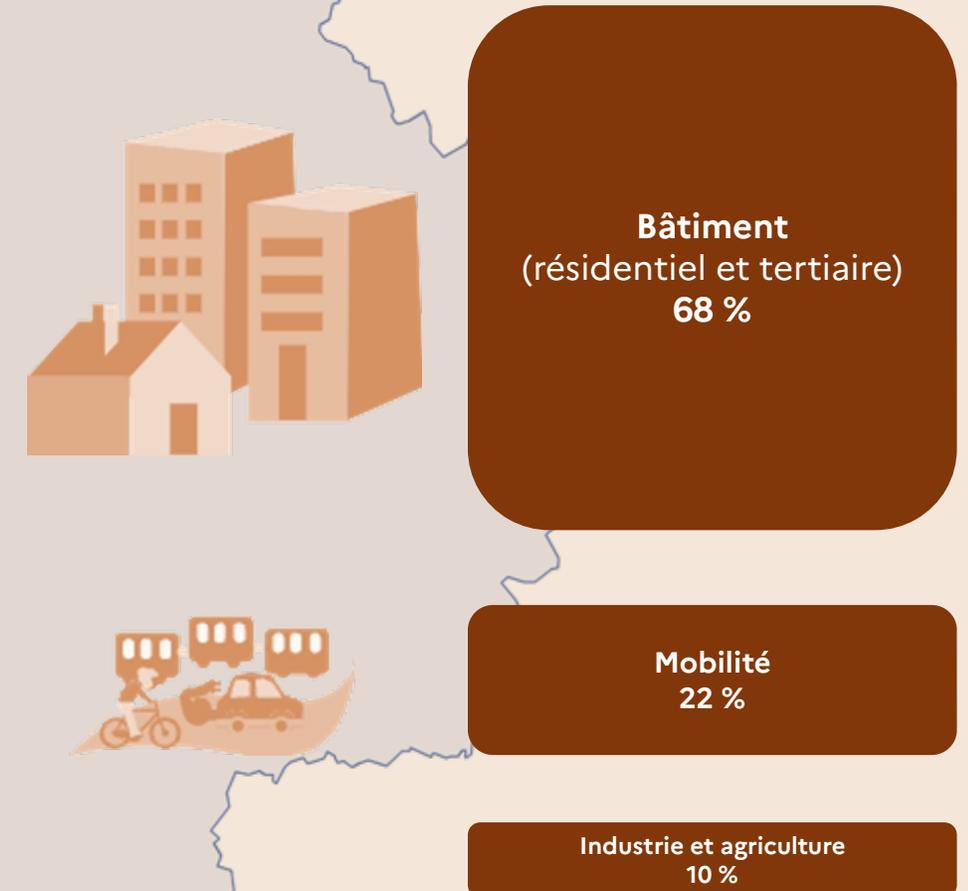
LES CHIFFRES CLÉS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

L'OFFRE D'ÉNERGIE : A VERDIR



LA DEMANDE : A RÉDUIRE DE 40% d'ici 2050

Consommation d'énergie francilienne
195 TWh



Chiffres clés en IDF



PRODUCTION

Priorité : accélérer les EnR&R

- chaleur renouvelable (*EnR'CHOIX*)
- EnR électrique : photovoltaïque et l'éolien
- méthanisation

CONSOMMATION

Priorité : la sobriété

- Anti-gaspillage (*covoiturage, optimisation d'utilisation des appareils*)
- Changement de comportement (*chauffage à 19°*)
- Efficacité (*rénovation des bâtiments, changements des chaudières*)

*Chiffres issues de l'inventaire des données 2019 d'Airparif disponible dans le tableau de bord du ROSE (Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES)

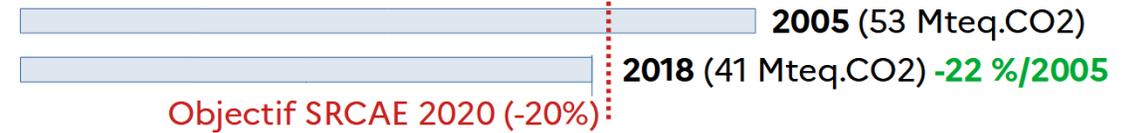
Chiffres clés en IDF : les émissions de gaz à effet de serre

10 % des émissions de gaz à effet de serre **nationales**

46% des émissions liées au secteur du **bâtiment**

22% de **diminution** depuis 2005

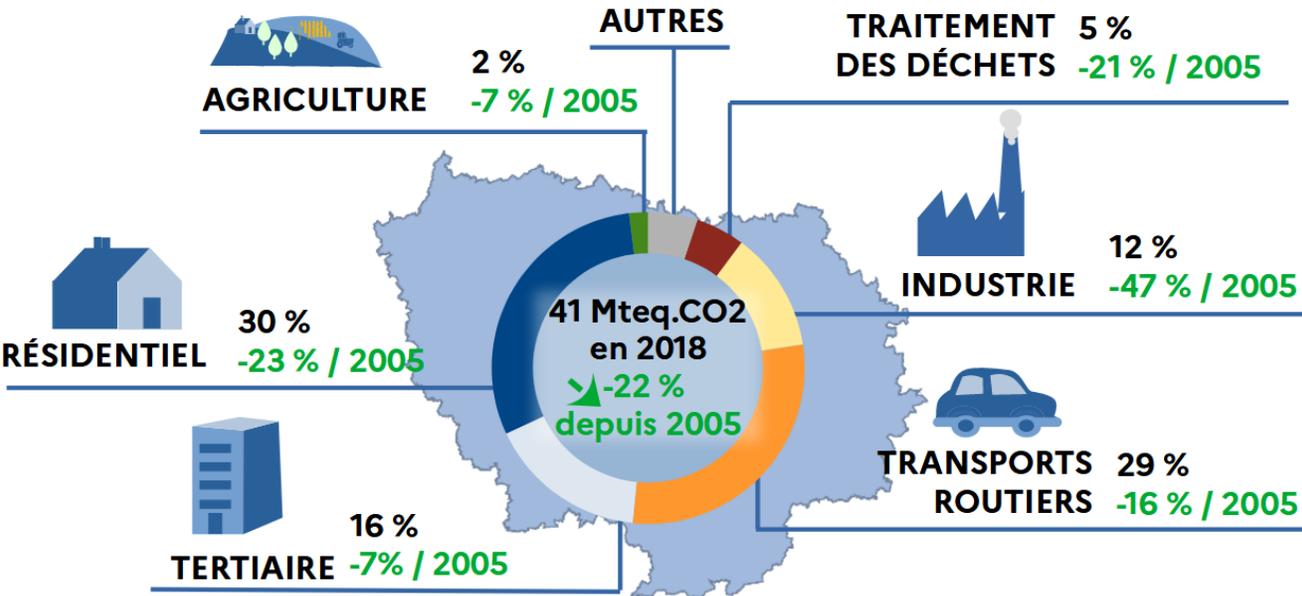
Évolution des émissions de gaz à effet de serre



L'objectif du SRCAE est atteint, mais :

→ Une **stagnation des émissions de gaz à effet de serre** est observée depuis 2015.

→ Les objectifs régionaux fixés par le SRCAE **ne sont plus en cohérence avec les objectifs nationaux**, revus à la hausse (loi énergie climat).



Le bâtiment est le secteur le plus émetteur, suivi par les transports routiers.

ACCÉLÉRONS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

ENJEUX ET PRIORITÉS

POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE



18 % de la population française
10 % des émissions de gaz à effet de serre nationales



BÂTIMENT

Rénover thermiquement tous les bâtiments d'avant 1990

MOBILITÉS

Passer à une mobilité sobre et à faibles émissions



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables par les réseaux de chaleur et leur verdissement ainsi que les EnR électriques



POLLUTION DE L'AIR

Réduire les pollutions atmosphériques notamment dues au trafic routier et au chauffage au bois



NEUTRALITÉ CARBONE

Réduire notre empreinte carbone par le stockage du carbone et l'usage de produits bas carbone



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Mobiliser tous les territoires et acteurs
Diffuser les données et connaissances
Faciliter l'accès aux financements



BÂTIMENT

Rénover thermiquement tous les
bâtiments d'avant 1990



450 millions de m²
de bâtiments

- premier émetteur de GES
- premier consommateur d'énergie

Enjeux

- **réno**ver tous les bâtiments d'avant 1990
- **changer** toutes les chaudières au fioul et peu performantes
- **installer** des sources d'autoconsommation

Enjeux

ÉNERGIES RENOUVELABLES Développer les énergies renouvelables par les réseaux de chaleur et leur verdissement ainsi que les EnR électriques



2,5 millions d'équivalent-logements
encore raccordables

Potentiels exceptionnels de chaleur
fatale et géothermie

→ **Étendre, interconnecter et créer** des réseaux de chaleur.

→ **Éviter d'intégrer dans les PLUi des dispositions qui limitent l'implantation d'ENR.** La réglementation nationale voir régionale permet déjà de prendre en compte leurs impacts.

→ **Installer de centaines d'éoliennes en Île-de-France.** Possible y compris en prenant en compte l'ensemble des contraintes et enjeux paysagers, biodiversité et environnementales, en visant les bords d'axes routiers ou des zones sans contraintes

→ **Développer le photovoltaïque,** en privilégiant d'abord les toitures et ombrières, puis éventuellement au sol sur des friches ou délaissés autoroutier (ZAN à prendre en compte)

Enjeux

- **changement d'utilisation de la voirie** (piste cyclables, transports en commun)
- **nouvel aménagement urbain** (mixité des quartiers)
- **réduction de l'usage de la voiture** (développement des transports en commun, des modes actifs et covoiturage)
- **conversion le parc automobile** vers un parc moins émissifs (véhicules électriques, hydrogène, gaz)

MOBILITÉS Passer à une mobilité sobre et à faibles émissions

43 millions de déplacements
quotidiens
25 % de la consommation
énergétique finale



Actualités national

- **Instruction gouvernementale du 16/09** concernant l'accélération du développement ENR

Objectif :

→ Identifier les points bloquants dans les différentes procédures

Actions mises en place :

→ Recensement des projets ENR en cours d'instruction (projets PV et éoliens d'une puissance supérieurs à 5MW ainsi que l'ensemble des projets de méthanisation)

- **Cartographie éolienne** : harmonisation nationale en cours

- **Plan de sobriété**

Objectif :

→ Réduire de 10 % notre consommation énergétique d'ici 2024

Mesures phares :

→ chauffage à 19°, favoriser le covoiturage, limiter la vitesse sur autoroute à 110km/h, etc ainsi que des mesures spécifiques pour les collectivités et les entreprises

Actions mises en place :

→ diffusion des messages clés, mobilisation de tous, action collective à mener

(<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-national-de-sobriete-a12530.html>)



Outils à votre disposition

- Un annuaire des outils sera créé en 2023. L'objectif est de lister, par type d'énergie des outils en indiquant les qualités/défauts, la précision de la données etc. Le but de cette démarche est de faire connaître les outils existant et leurs fonctionnalités.

Exemple d'outils :

→ **Mon Potentiel Solaire**, webinaire le 23/11 à 14h pour présenter le nouveau site

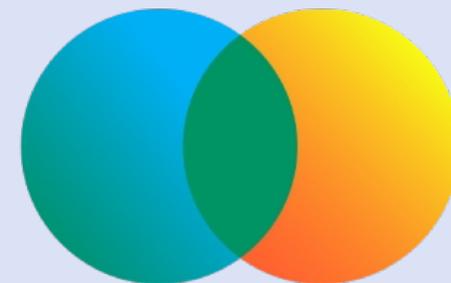
→ **ROSE** (Réseau d'observatoire statistique de l'énergie et des GES)

→ **France Chaleur Urbaine**

→ **Guide PCAET**

→ **kit sur aménagement et qualité de l'air**

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/limiter-l-exposition-a-la-pollution-de-l-air-a-vec-a4525.html>



France Chaleur Urbaine

Service public pour faciliter et accélérer les
raccordements
aux réseaux de chaleur



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES RÉSEAUX DE CHALEUR EN ÎLE-DE-FRANCE



- ✓ **115** réseaux de chaleur
- ✓ Taux moyen **d'énergies renouvelables et de récupération** : **53 %**
- ✓ **1,1 million** d'équivalent-logements raccordés

Un potentiel conséquent :

1 million d'équivalent-logements supplémentaires raccordables sur les réseaux existants (étude SRCAE 2012)



LE CONTEXTE

Une réponse à trois enjeux actuels majeurs :



**Lutte contre le
changement
climatique**



**Sécurisation de
l'approvisionnement
énergétique**



**Maîtrise du prix
des énergies**

Plusieurs mesures / dispositifs favorables aux réseaux de chaleur :

- **Interdiction de renouvellement des chaudières fioul** (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022)
- **Dispositif éco-énergie tertiaire favorable aux réseaux de chaleur** (un raccordement = jusqu'à 23 % de réduction des consommations comptabilisée)
- **Classement automatique des réseaux alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables**
- Mise en place du **coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires**



DES DÉFIS À RELEVER

#1

Méconnaissance des réseaux de chaleur par le grand public

#2

Manque de lisibilité / complexité de la filière



« Le réseau de chaleur est une contribution efficace à la transition énergétique qui reste insuffisamment exploitée »

Rapport de la Cour des Comptes, septembre 2021

→ **France Chaleur Urbaine : une start-up d'État pour faciliter et accélérer les raccordements aux réseaux de chaleur**

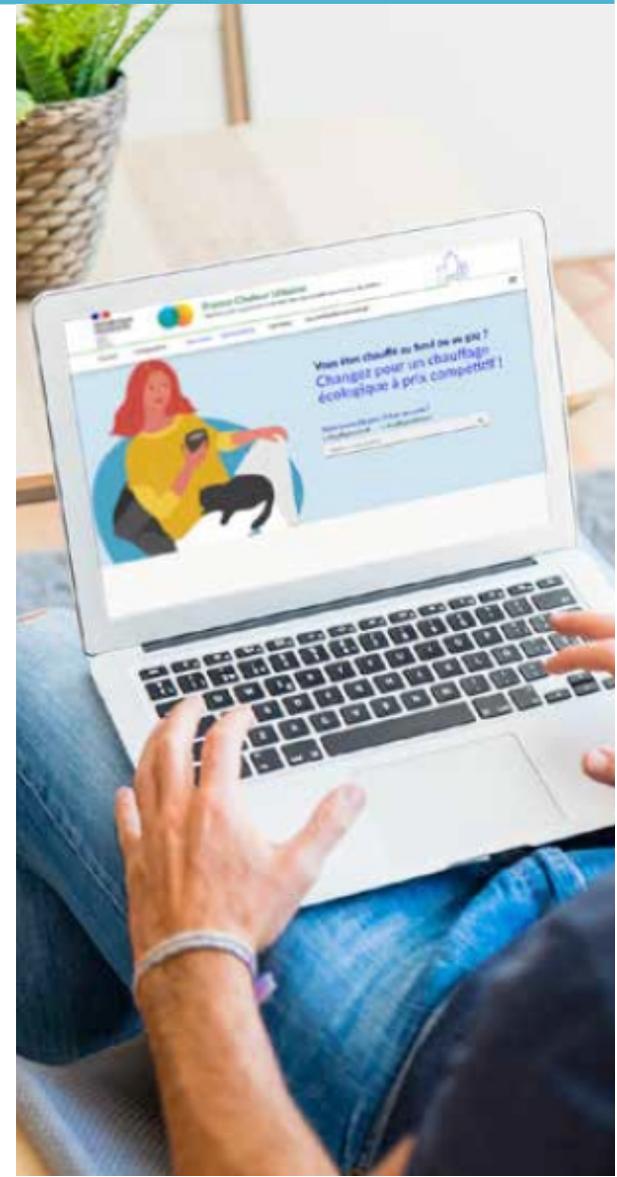


POUR LES COPROPRIÉTAIRES ET LE SECTEUR TERTIAIRE

- **Inform**er sur les atouts des réseaux, les démarches à accomplir pour se raccorder et les aides financières mobilisables
- **Permettre de savoir** si un réseau de chaleur passe près d'une adresse
- **Assurer la mise en contact avec le gestionnaire du réseau le plus proche**, qui sera en charge notamment de leur fournir une estimation tarifaire

👉 **Inciter à faire une demande de raccordement**

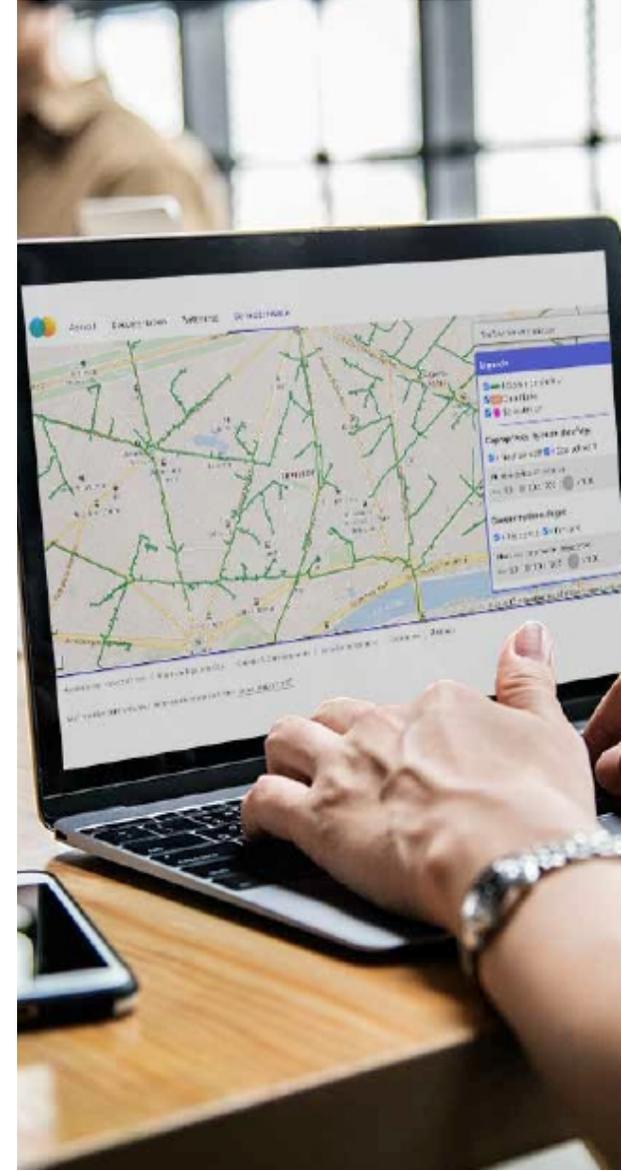
Des informations aussi utilisables par les conseillers rénovation



POUR LES COLLECTIVITÉS ET EXPLOITANTS

- Leur apporter des prospects
- Les outiller pour faire connaître leurs réseaux
- Identifier les zones pertinentes pour la création d'extensions de réseaux ou de nouveaux réseaux :
 - 👉 via les données en ligne sur la cartographie
 - 👉 en prenant **connaissance des attentes des habitants / du secteur tertiaire**

En septembre 2022, un courrier a été adressé par le préfet de région aux communes équipées d'un réseau de chaleur, pour les encourager à utiliser le service



NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

Générer des demandes... et s'assurer qu'elles aboutissent !

- ✓ Faire connaître largement les réseaux de chaleur
- ✓ Suivre les demandes pour tout bâtiment situé à moins de 50 m d'un réseau de chaleur, et à chauffage collectif, afin de mieux identifier les freins et contribuer à les lever

→ **un travail à mener en étroite collaboration avec les exploitants et collectivités**

Résoudre des problématiques opérationnelles

- ✓ Disposer des **tracés des réseaux** pour apporter un premier niveau de réponse correcte aux demandes reçues
- ✓ Récupérer les **contacts commerciaux des gestionnaires** pour s'assurer de transmettre les demandes aux bons interlocuteurs + automatiser le process

FOCUS SUR LE CLASSEMENT (1)

Classement automatique des réseaux de chaleur répondant aux critères suivants :

- ✓ Réseaux de service public avec un taux ENR&R >50 %
- ✓ Comptage de la chaleur livrée
- ✓ Équilibre financier du réseau

→ liste définie par l'arrêté du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid

→ classement de plein droit de ces réseaux à compter du 1^{er} septembre 2022

FOCUS SUR LE CLASSEMENT (2)

Implications :

→ Définition par les collectivités de **périmètres de développement prioritaire** (PDP), adoptés par délibération

À défaut, à compter du 1er juillet 2023 ce périmètre sera celui du contrat de concession, ou en l'absence de contrat de concession, le territoire de la ou des communes desservie(s) par le réseau.

→ Au sein du PDP, **raccordement obligatoire pour toute construction neuve ou tout bâtiment remplaçant une installation de chauffage ou de refroidissement d'une puissance supérieure à 30 kW** (sauf dérogation).

À noter : un seuil de puissance supérieur peut être défini par la collectivité dans sa délibération.

FOCUS SUR LE CLASSEMENT (3)

La délibération sur les périmètres de développement prioritaire doit :

- être publiée selon les modalités prévues dans le code général des collectivités territoriales
- être transmise au préfet, aux communes et aux EPCI compétents en matière d'urbanisme
- faire l'objet d'une mention dans deux journaux locaux

Les périmètres de développement prioritaire sont annexés au PLU

Lors de l'élaboration, la modification ou la révision du PLU, l'autorité compétente se prononce par délibération sur les conséquences éventuelles sur les PDP dans un délai de 6 mois

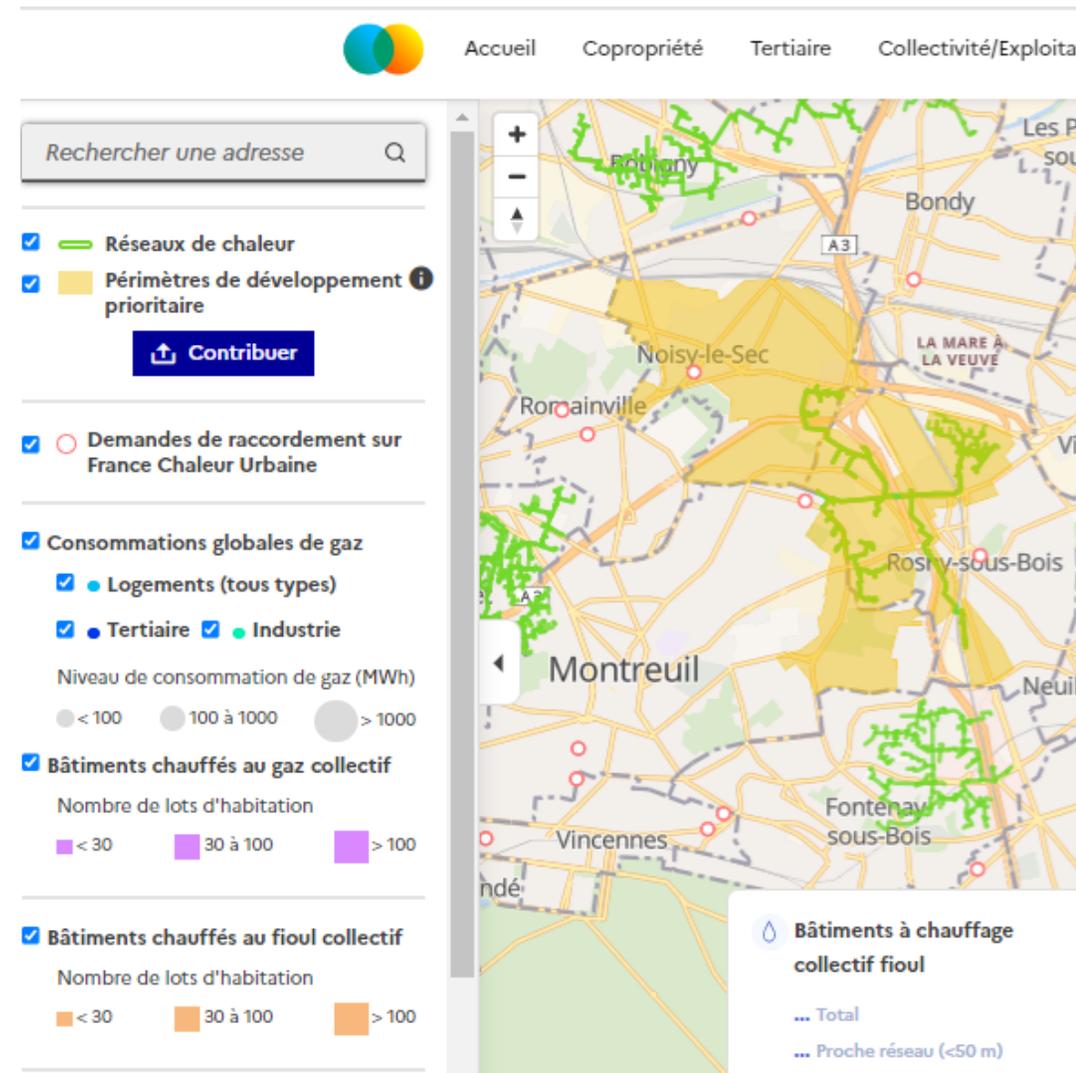
Pour en savoir plus :

<https://reseaux-chaleur.cerema.fr/espace-documentaire/classement-automatique-des-reseaux-chaleur-et-froid>

DE NOUVEAUX OUTILS EN LIGNE

De nouveaux outils mis en ligne, au service des collectivités et exploitants :

- ✓ Un **kit communication** librement réutilisable
- ✓ Une **cartographie nationale enrichie et interactive**
 - pour faire connaître leur réseau et son périmètre de développement prioritaire
 - pour visualiser la localisation des demandes reçues sur FCU
 - pour mieux connaître les potentiels de raccordement à l'adresse



Accueil Copropriété Tertiaire Collectivité/Exploita

Rechercher une adresse

- Réseaux de chaleur
- Périmètres de développement prioritaire
- Demandes de raccordement sur France Chaleur Urbaine
- Consommations globales de gaz
 - Logements (tous types)
 - Tertiaire Industrie
- Bâtiments chauffés au gaz collectif
- Bâtiments chauffés au fioul collectif

Niveau de consommation de gaz (MWh): < 100, 100 à 1000, > 1000

Nombre de lots d'habitation: < 30, 30 à 100, > 100

Bâtiments à chauffage collectif fioul

- ... Total
- ... Proche réseau (<50 m)

Merci de votre attention

- Concernant la révision du SRCAE :
→ **Thibaut BADOUAL**, Chef du département Climat Air Énergie,
thibaut.badoual@developpement-durable.gouv.fr
- Concernant France chaleur urbaine :
→ boîte partagée - france-chaleur-urbaine@developpement-durable.gouv.fr
→ **Florence LÉVY**, chargé de mission transition énergétique et intrapreneuse de FCU,
florence-levy@developpement-durable.gouv.fr
- Sur d'autres sujets :
→ **Axel BENOIST**, chargé de mission transition énergétique en charge des ENR,
axel.benoist@developpement-durable.gouv.fr